

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 26 (1946)
Heft: 6

Artikel: Situation et perspectives françaises
Autor: Fleury, René
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-888745>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SITUATION ET PERSPECTIVES FRANÇAISES

par

René Fleury

Directeur-rédacteur en chef de la « Tribune Économique »

Avec la conclusion des accords de Washington s'achève un chapitre important de l'histoire économique française de l'après-guerre. Ce chapitre, c'est celui des contrats d'urgence que la France a été amenée, dès la libération, à passer avec un certain nombre de pays étrangers (exactement 17) et qui, tous, répondaient à une préoccupation essentielle : assurer, au mieux, le ravitaillement de la population et mettre à la disposition de l'économie les moyens nécessaires à son relèvement.

Mais, alors que la plupart de ces « contrats » avaient un objet à la fois précis et limité, en ce qu'ils visaient à fournir à la France les moyens d'acheter à l'étranger (soit par un système d'échanges ou de compensation, soit par des ouvertures de crédits), les accords de Washington ont une portée et une signification beaucoup plus hautes. Dans leur cadre, en effet, se sont inscrits des principes qui doivent commander, dans les prochaines années, la politique de la France en matière de commerce extérieur. Et, bien que, à l'exemple de tous ceux qui furent précédemment signés avec d'autres pays, lesdits accords aient un caractère bi-latéral, ils s'en distinguent cependant en ce que cette politique de la France concerne non seulement ses échanges avec les Etats-Unis, mais bien l'ensemble de ses relations commerciales avec le monde. On retrouve là le souci qui avait déjà inspiré l'accord anglo-américain, qui est de préparer la reprise du commerce international dans un sens conforme aux aspirations des gouvernants comme aux intérêts des hommes d'affaires américains.

De sorte que si la convention franco-américaine est venue clore, ainsi que nous l'écrivions à l'instant, la première phase de la reconversion française, elle nous fait entrer du même coup dans un nouveau stade de cette reconversion, celui des

solutions plus ou moins permanentes qu'appelait de toutes façons le problème qui se posait dès le mois d'août 1944 à l'économie française libérée.

* * *

Ce problème est celui de sa réintégration à l'économie mondiale. Durant quatre années et plus, la France a vécu retranchée du monde libre. Qui plus est, elle s'est vue incorporée au système autarcique que les Allemands avaient plus ou moins réussi à imposer à toute cette partie de l'Europe momentanément soumise à leur domination.

Et il n'a pas suffi que la France reste absente, durant près d'un lustre, de tous ces courants d'échanges et d'idées qui se créaient sans elle de par le monde. Il a encore fallu que pour sa rentrée en scène, elle fût démunie, du fait même de l'occupation et des destructions occasionnées par la libération, des moyens les plus élémentaires de faire figure de grande puissance économique et de jouer le rôle qui, historiquement, devait et doit être le sien.

Si insuffisants qu'aient été les concours qu'elle a dû s'assurer de toute urgence, si contestables que puissent être les règles qu'elle a cru devoir s'imposer pour déterminer les bases et le sens de sa restauration économique, force est bien de constater aujourd'hui qu'un chemin considérable a été parcouru depuis lors par ce pays crucifié et, en apparence du moins, ruiné. La France, économiquement parlant, est redevenue un pays avec lequel il faut compter, et chaque jour qui passe le démontre un peu plus.

Rien ne servirait au demeurant de critiquer ce qui s'est fait, ni d'évoquer, pour s'en plaindre, ce qui n'a pas été fait.

L'important est de considérer l'ensemble de la

situation telle qu'elle se présente aujourd'hui, d'en mesurer les avantages, et d'en déceler, pour les corriger si faire se peut, les faiblesses. En un mot, il faut faire le point.

* * *

Dans son effort de relèvement, la France rencontre trois ordres de difficultés que les économistes appellent des « goulots d'étranglement ».

Le premier est constitué par des importations insuffisantes, de matières premières et de produits alimentaires notamment. Le second consiste dans un approvisionnement énergétique (charbon et carburants) qui freine la production renaissante. En troisième lieu, on bute ou l'on butera à plus ou moins brève échéance contre l'obstacle de la main-d'œuvre.

Dans l'ordre d'urgence, importations et approvisionnement énergétique constituent, à n'en pas douter, le problème n° 1. Aussi bien, c'est à sa solution que nos négociateurs se sont efforcés d'aboutir à Washington. Ont-ils réussi ? Telle est la question qui, pour l'instant, doit être posée.

Dans un ouvrage intitulé « Données statistiques sur la situation de la France au début de 1946 rassemblées en vue des négociations de Washington », le Commissaire général au plan de modernisation et d'équipement a défini les « trois besoins fondamentaux » pour la satisfaction desquels la France doit être en mesure de compter sur le concours des autres nations, faute de quoi il lui serait impossible, « dans un délai raisonnable », de remplacer son capital perdu et « de participer pleinement au développement de la production et du commerce dans le monde », ce double objectif exprimant et résumant à la fois la position française. Ces « besoins fondamentaux » sont les suivants (nous citons) :

« 1^o Disposition d'un approvisionnement suffisant et régulier en charbon et en énergie ;

« 2^o Assurance de débouchés pour ses exportations à destination des marchés mondiaux et, en particulier, des Etats-Unis ;

« 3^o Obtention de crédits dont les montants et les conditions lui permettent, pendant la période transitoire, de se procurer les matières premières et l'équipement nécessaires à la reconstruction et à la modernisation de son économie, ainsi qu'à la réalisation de l'équilibre de sa balance des paiements ».

Sur le premier point, nos négociateurs, c'est l'évidence même, ont dû se contenter de l'assurance que les Etats-Unis aideraient la France à obtenir davantage de charbon en provenance de la Ruhr.

En matière de débouchés, les Etats-Unis n'ont pris aucun engagement ferme. Tout au plus ont-ils convenu de procéder à l'examen de leur législation commerciale de façon à pouvoir donner, le cas échéant, satisfaction aux desiderata français.

Sur le troisième point enfin, celui du concours financier direct des Etats-Unis, la France a obtenu que l'Export and Import Bank lui consente un prêt de 650 millions de dollars.

Pour apprécier ces résultats à leur juste valeur, il ne suffit pas de se référer au point de départ que constitue la « position française », telle qu'elle se trouvait définie dans le document officiel dont nous citons tout à l'heure des extraits. Il faut aussi laisser parler les chiffres.

A l'heure actuelle, la production industrielle française représente approximativement 60 à 70 p. 100 de ce qu'elle était à la veille de la guerre. A ce niveau, son approvisionnement en charbon est assuré de justesse et encore faudrait-il que les arrivages de l'étranger, qui ont considérablement diminué ces deux derniers mois, tant en raison des grèves américaines que par suite du fléchissement de la production de la Ruhr, reprennent rapidement une cadence plus satisfaisante. Faute de quoi cette activité ne pourrait être que difficilement maintenue. Cela signifie, par conséquent, que toute amélioration de la production industrielle dépend d'un accroissement des disponibilités en charbon. Or, sur le plan national, nous sommes bien près, si ce n'est déjà fait, d'avoir atteint un plafond, compte tenu de la vétusté de l'outillage et du mode d'exploitation des gisements. Nous ne pouvons donc compter que sur un apport plus important de combustibles étrangers. Malheureusement, sur ce point, nos interlocuteurs américains n'ont pu que nous exprimer leur compréhension de la gravité du problème et nous assurer de leur entière sympathie.

Quant à cet autre besoin « fondamental » que constitue le financement du déficit de notre balance des paiements, là encore il faut, pour juger de l'œuvre accomplie à Washington, avoir quelques chiffres présents à l'esprit.

Dans le plan de modernisation et d'équipement, ou « plan Monnet », une première tranche de quatre

années a été fixée. C'est en partant des prévisions établies dans les limites, si l'on peut dire, de cette tranche, que l'on a discuté à Washington. Et l'on est arrivé ainsi à évaluer les besoins d'importations de la France jusqu'à la fin de 1950 à quelque 12 milliards de dollars. Là-dessus, les experts français et américains se sont mis d'accord, de même qu'ils ont convenu de chiffrer à 6 milliards de dollars le montant global auquel pourraient atteindre nos exportations durant le même laps de temps.

Ainsi, de l'aveu même des Américains, la France aura à faire face, d'ici le 31 décembre 1946, à un déficit de l'ordre de 6 milliards de dollars si le « plan Monnet », considéré comme raisonnable, est mené normalement au terme de sa première tranche.

Comment se fait-il donc que, ayant admis l'exactitude de cette prévision, les experts de Washington aient limité leur concours au prêt de 650 millions de dollars de l'Export and Import Bank? A la vérité, ils nous ont consenti d'autres facilités et avantages sous forme, notamment, d'un prêt de 320 millions de dollars, lequel est destiné à l'achat de « surplus » et de Liberty ships. Tout en faisant quelques réserves sur la valeur réelle de ces « surplus », qui représentent du matériel usagé et assez divers, nous ajouterons ces 320 millions aux 650 de l'E. I. B., ce qui porte à 970 millions de dollars le concours financier américain à la restauration de l'économie française.

Il n'en reste pas moins un « trou » de plus de 5 milliards de dollars à combler. A partir de ce moment, l'aide des Etats-Unis s'est surtout manifestée par la participation de ses experts à l'évaluation de nos propres possibilités. C'est ainsi qu'ils nous ont aidés à chiffrer à 3 milliards de dollars la valeur de réalisation de notre or, de nos devises et de nos divers avoirs, publics et privés, à l'étranger. Ensuite, ils ont estimé que nous pourrions obtenir d'autres pays des crédits pour un montant de 940 millions de dollars. Enfin, ils nous ont beaucoup engagés à solliciter, de la nouvelle Banque Internationale, un prêt de 500 millions de dollars. Ainsi, ont-ils estimé, il ne nous resterait guère que 740 millions de

dollars à trouver, là où ailleurs, pour atteindre sans autre dommage le 31 décembre 1950.

* * *

Ne récriminons pas. Si les crédits américains n'ont pas été plus importants (650 millions de dollars, ce n'est même pas le double de ce qu'a coûté l'expérience de Bikini), cela n'implique, de la part des autorités de Washington, ni défiance, ni mauvaise volonté. Les disponibilités de l'E. I. B. étaient limitées et il ne pouvait être question de présenter au Congrès une demande de prêt qui, l'exemple des difficultés auxquelles se heurte le crédit à la Grande-Bretagne est là pour le démontrer, eût certainement été repoussée. Peut-être que, si nous nous étions présentés quelques mois plus tôt à Washington, il en eût été autrement. Mais, ou bien nous n'étions pas prêts, ou bien nous avons cru que mieux valait attendre. Que nous ayons fait en l'occurrence un mauvais calcul et que, en dernière analyse, nous ayons laissé passer notre chance, cela est parfaitement possible. Mais rien ne servirait de s'attarder à cette hypothèse.

Retenons surtout, de ces négociations, les précisions qu'elles ont permis de verser au débat sur les possibilités françaises. La part que les crédits étrangers joueront dans le relèvement de notre économie a été, à cette occasion, assez exactement chiffrée. Et nous savons ainsi que la France doit compter pour une large part sur elle-même pour apporter aux problèmes qui restent pendant les solutions qu'ils appellent.

Ce n'est assurément pas là une constatation qui porte à l'optimisme. S'il ne fallait considérer que les hypothèques qui pèsent si lourdement sur la production, la situation financière et la monnaie, peut-être même serait-on tenté de désespérer.

Pourtant, les chances françaises demeurent entières et, pour n'apparaître qu'à travers un réseau de difficultés qui brouille les perspectives, elles n'en sont pas moins très grandes. J'ai dit ailleurs (1) de quel appoint considérable serait au relèvement de ce pays la remise en circulation de toutes les réserves occultes qui, depuis quelque 20 années, se sont constituées sous l'empire des craintes

(1) « La Tribune économique » du 7 juin 1946.

qu'inspirait une politique fiscale et monétaire aussi aveugle que persévérante.

Sans doute le retour, dans le circuit normal des échanges, de ces capitaux improductifs pour l'Etat est-il subordonné à un ensemble de conditions qui restent encore à remplir. Du moins y a-t-il là une réserve qui, le jour venu, pourra et devra être utilisée.

En attendant, et pour que, précisément ces conditions se trouvent quelque jour remplies, il faut que la France vive.

Le nouveau gouvernement qui va devoir assumer jusqu'au vote de la Constitution et jusqu'aux prochaines élections les lourdes responsabilités du pouvoir, ne se dissimule aucunement la gravité des problèmes qui lui sont posés.

Au cours d'un long entretien qu'il me fit l'honneur de m'accorder au soir même de la lecture de la déclaration ministérielle devant l'Assemblée Constituante, le nouveau ministre des Finances me disait combien ce problème du financement de nos achats à l'étranger le préoccupait :

« C'est dans ce domaine, me disait-il, que nous sommes le plus à court. Certes, nous avons bien à notre disposition les 650 millions de dollars du crédit américain, mais il sont exclusivement réservés aux achats en Amérique. Or, nous avons à faire par ailleurs des achats importants et urgents. Comment ferons-nous face à ces exigences? Il m'est impossible aujourd'hui de vous le dire. Mais il va nous falloir trouver une solution à bref délai, car dans l'état actuel des choses, nos disponibilités en devises ne peuvent suffire à elles seules à financer nos importations pour l'année 1946. Pour préciser ma pensée, si nous étions au 1^{er} janvier et que nous ayons à faire face à un programme d'importations de 1.600 millions de dollars, nous ne pourrions en assurer l'exécution. »

Le moment est donc venu pour la France de « repenser » sa politique en matière d'échanges

et de crédits internationaux. Elle a pu jusqu'ici considérer que ce que nous avons appelé les « contrats d'urgence » suffiraient à lui fournir les moyens de faire face aux nécessités les plus urgentes de sa reconversion en attendant d'être fixée sur l'étendue de la contribution anglo-saxonne. Or celle-ci vient de trouver, en quelque sorte, ses limites dans les accords de Washington, et il apparaît aujourd'hui que cette condition si nécessaire au relèvement de l'économie française et à sa réintégration dans l'économie mondiale est loin d'être suffisante.

La nouvelle Banque Internationale à laquelle la France a demandé un prêt de 500 millions de dollars ne saurait non plus suffire à tout. Au reste les experts américains ont estimé, ainsi que nous le rappelions il y a un instant, que nous aurions à obtenir d'autres pays des crédits pour un montant assez voisin d'un milliard de dollars.

Si, à cette somme, nous ajoutons les 740 millions de dollars auquel les mêmes experts ont chiffré le déficit que présentera, en fin de compte, notre balance des paiements à la date du 31 décembre 1950, nous arrivons à un total de l'ordre de 1.700 millions de dollars, représentant la somme des emprunts que la France va devoir lancer au cours des quatre années qui viennent, et pour lesquels ni les Etats-Unis, ni la Banque Internationale ne pourront, semble-t-il, être sollicités.

Tel est le problème. Ses vastes proportions dépassent à coup sûr celles d'une opération de crédit pure et simple. Elles exigent la mise à l'étude d'une politique qui ne saurait désormais se satisfaire de « contrats d'urgence » ni de solutions fragmentaires et qui demande à s'inscrire dans un cadre plus vaste. Nous n'avons pas la prétention, ici, d'en tracer dès à présent les grandes lignes, mais les spécialistes, — et d'une façon générale tous ceux qui lisent cette revue — trouveront là certainement matière à réflexion.